AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2892
FR0000038200-FS1267

22 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROSIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2016, la société anonyme MMA Vie[1] (14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROSIC et détenir individuellement 2 925 356 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 5,92% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte du transfert par les sociétés GMF Mutuelle, Harwanne Compagnie de participations industrielles et financières, Fidélia Assistance, Assistance Protection Juridique, La Sauvegarde, MMA IARD, BPCE IARD et MAAF Santé, de la totalité de leur participation au sein de la société EUROSIC au profit de la société MMA Vie.

À cette occasion, la société de groupe d'assurance mutuelle SGAM Covéa, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe (affiliées), **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 16 décembre 2016, 10 507 943 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 21,27% du capital et des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
GMF Vie	4 138 645	8,38
MMA Vie	2 925 356	5,92
MAAF Vie	1 471 406	2,98
MAAF Assurance	1 265 360	2,56
GMF Assurance	707 176	1,43
Total SGAM Covéa	**10 507 943**	**21,27**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 2 325 183 obligations subordonnées remboursables en actions EUROSIC émises en 2015 (OSRA 2015), arrivant à échéance le 29 juin 2021 et donnant droit à autant d'actions EUROSIC[3], et (ii) 8 724 360 obligations subordonnées remboursables en actions EUROSIC émises en 2016 (OSRA 2016), arrivant à échéance le 26 septembre 2023 et donnant droit à autant d'actions EUROSIC[4].

[1] Contrôlée par la société Covéa Coopérations, contrôlée au plus haut niveau par SGAM Covéa, société de groupe d'assurance mutuelle.
[2] Sur la base d'un capital composé de 49 405 329 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 15-250 en date du 2 juin 2015.
[4] Cf. note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n° 16-150 en date du 26 avril 2016.